



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

La CFR, porte une attention particulière à la densité de l'actualité relative aux mesures annoncées par le nouveau Gouvernement qui vont fortement impacter le quotidien ou le futur proche des adhérents de ses composantes. Malgré l'ouverture de la période estivale, plusieurs réunions de Bureau ont été programmées pour décider des positions à arrêter et actions à engager auprès des pouvoirs publics afin de montrer que les préoccupations de notre corps social sont fondées et doivent faire l'objet d'une écoute particulière au plus haut niveau. CFR Echos vous doit cette information ; vous en trouverez le détail dans les encarts ci-dessous.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

Dossiers à l'ordre du jour de la réunion du Bureau du 26 juin 2017

Lettre au Président de la République : Comme décidé lors de la précédente réunion du Bureau du 12 juin (cf. CFR Echos n°38), le Président de la CFR a adressé le 15 juin dernier à M. Macron une lettre de demande de mesures compensatoires - en faveur des retraités - relativement au relèvement général du taux de la CSG de 1,7 %. Le Bureau note avec satisfaction la perception positive des associations et les réactions favorables des adhérents sur le site web de la CFR pour cette démarche revendicative.

Dossier du Conseil d'Orientation des Retraites : Les données récemment actualisées par le COR quant aux perspectives financières attendues en dégradation sur l'équilibre de nos régimes de retraite de base et complémentaires montrent - comme l'on pouvait s'y attendre - que la dernière réforme de 2014 n'a pas apportée de solution pérenne. Le Bureau charge la Commission « Retraite » d'analyser en détail le rapport, notamment sur les écarts de revenus. Par ailleurs, un courrier sera adressé à la Ministre des Solidarités et de la Santé pour solliciter notre participation au projet de réforme de retraite universelle dont la mise à l'étude est envisagée pour l'automne prochain (ce courrier est joint en annexe du présent numéro n°39).

Questions diverses : Un courrier de l'Association Nationale des Retraités (ANR) de La Poste-Orange (100.000 adhérents) sollicite une coopération avec la CFR ; celle-ci peut revêtir la forme d'un simple partenariat ou d'une adhésion directe ; c'est cette dernière possibilité qui sera privilégiée après que les Fédérations et Unions de la CFR aient confirmé ce choix.

Les mandats de la CNSA sont à renouveler ; Sylvain Denis présentera sa candidature au poste de Vice-président, section personnes âgées.

Réunion du Bureau du 17 juillet 2017

Une réunion nécessaire pour faire le point sur le suivi des démarches engagées et les sujets brûlants de l'actualité, notamment :

- la réponse toujours attendue à la lettre adressée au Président de la République le 15 juin (cf. ci-dessus) : l'on peut estimer que ce courrier contenant des propositions concrètes ne peut faire l'objet d'une réponse habituelle « passe-partout » et nécessite une justification particulière générant un délai plus long.
- l'évolution du taux de la CSG et la mesure d'exonération partielle de la taxe d'habitation : pour la CSG, des mesures compensatoires ont été demandées ; concernant la taxe d'habitation, les derniers attermoissements ne permettent pas d'évaluer avec suffisamment de précision les impacts positifs ou négatifs sur les retraités. Un suivi précis de ce dossier sera opéré lors de la diffusion du contenu du PLF pour 2018.
- afin de réduire le renouvellement du coût d'une page rédactionnelle dans le Journal du Parlement, une lettre aux Parlementaires sera adressée individuellement par courriel aux députés nouvellement élus.
- le financement de l'autonomie qui a fait l'objet de propositions lors de la réunion du HCFEA du 11 juillet demeure nébuleux et incertain avec des sources de financements diverses et non stabilisées d'ordre public et privé ; la Commission « Autonomie » de la CFR se réunira le 12 septembre sur cet épineux sujet.
- un contact a eu lieu avec la FENARAC (FÉdération NATIONALE des Retraités de l'Artisanat et du Commerce de proximité) ; elle compte 30.000 adhérents et 82 associations couvrant le territoire national.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles